

# DEMANDE DE MUTUALISATION DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER (Article R 425-10-1 du code de l'environnement) SAISON 2024/2025

## Identification des demandeurs :

Demandeur 1 N° plan de chasse [_.].[_.].[_.].[_.]	Demandeur 2 N° plan de chasse [_.].[_.].[_.].[_.]
Commune : .....	Commune : .....
Titulaire du plan de chasse	Titulaire du plan de chasse
Nom – Prénom : _____	Nom – Prénom : _____
Numéro de téléphone : _____	Numéro de téléphone : _____
Mail : _____	Mail : _____
Signature demandeur 1 :	Signature demandeur 2 :

## Récapitulatif des attributions et du plan de chasse réalisé

		Demandeur n°1		Demandeur n°2	
Espèces	Catégorie	Attribution	Réalisation	Attribution	Réalisation
Chevreuil	CHI				
	TR				
	CHJ				
Cerf Elaphe	CERF				
	B (Biche)				
	JCB				
	DAG (Daguet)				
Daim	DAI				
Mouflon	MOI				

Décision de la fédération Départementale des chasseurs de l'Oise :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Le Président

Agnetz, le \_\_\_\_\_

Guy Harlé D'OPHOVE



## RAPPEL DE LA PROCEDURE

L'article R 425-10-1 du code de l'environnement prévoit que « les bénéficiaires de plans de chasse individuels concernant des **territoires contigus** appartenant à une **même unité de gestion cynégétique** peuvent les gérer ensemble dès lors que chacun d'eux a prélevé le nombre **minimum** d'animaux qui lui a été attribué.

Les intéressés en informent le président de la fédération départementale des chasseurs par **mail avec accusé de réception**.

Le maximum de prélèvement autorisé s'apprécie globalement et est égal à la somme des maxima des plans de chasse individuels en cause.

Les conditions à remplir sont donc les suivantes :

1. Que les territoires soient **contigus** (en contact),
2. Que les territoires soient situés dans la **même unité de gestion**.

Dès lors que les territoires remplissent bien ces conditions, la présente demande doit être transmise, dûment remplie, à :

Monsieur le Président

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise  
155 rue Siméon Guillaume de la Roque  
BP 50071 – AGNETZ  
60603 CLERMONT CEDEX  
Ou par mail à [grangibier@fdc60.fr](mailto:grangibier@fdc60.fr)

A l'issue de la phase de contrôle, une copie de la demande sur laquelle figurera la décision de la Fédération sera transmise à chacun des demandeurs.